

CONTRAT DE DON

Les présentes ont pour objet de définir les conditions particulières d'un Don consenti par un contributeur au profit d'un Porteur de Projet par l'intermédiation du site de MyMoneyHelp. Les termes portant une majuscule dans le présent contrat ont la même signification que les termes portant une majuscule et définis dans les CGU disponibles sur le site internet dont l'adresse principale est www.mymoneyhelp.fr (le « Site »). Le présent contrat de don vient compléter les CGU, dont l'Utilisateur et le Porteur de Projet certifient avoir pris connaissance et accepté les termes.

1- Identité et coordonnées des parties prenantes

Désignation de l'intermédiaire en financement participatif

MyMoneyHelp est une association à but non lucratif parue au journal officiel le 22 février 2014 et dont le numéro de siren est 800776478. Le siège social de l'association est situé 72, rue Royale 59000 Lille. MyMoneyHelp dispose également d'une antenne en Ile de France au 35 avenue de la Résistance 93100 Montreuil. MyMoneyHelp bénéficie du statut d'Intermédiaire en Financement Participatif inscrit sous le numéro 17003700 à l'Organisme pour le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS), représentée par Mejdi SLAMA en sa qualité de Président - Fondateur.

Désignation du contributeur

Etat civil : à renseigner
Prénom et nom : à renseigner
Adresse du domicile : à renseigner
Date et lieu de naissance : à renseigner
Adresse e-mail : à renseigner
Désignation du porteur de projet
Dénomination sociale / Etat civil : à renseigner
Prénom et nom : à renseigner
SIREN : à renseigner
Adresse du domicile ou du siège social : à renseigner

2- Caractéristiques et coût de l'opération

Montant total Don (Montant Total du Financement) : à renseigner

Il n'y a pas de commissions sur les dons mais une adhésion à l'association MyMoneyHelp qui est de 60€ pour l'année.

Conditions de mise à disposition des fonds au porteur de projet : campagne libre (pas de tout ou rien) mais avec déclaration sur l'honneur sur l'utilisation des fonds à fournir avant le début de la campagne.

Don consenti par le contributeur : à renseigner

3- Conditions de rétractation

Le contributeur bénéficie d'un droit de rétractation exerçable pendant une durée de cinq (5) Jours Ouvrés suivant le jour au cours duquel il valide sa participation sur le Site. Afin d'exercer son droit de rétraction, l'Utilisateur doit adresser un email à l'adresse suivante : contact@mymoneyhelp.fr en indiquant expressément qu'il souhaite se rétracter. MyMoneyHelp confirmera par email la rétractation et le remboursement de la Contribution à l'Utilisateur.

Adresse du service de réclamation : Association MyMoneyHelp, 72 rue Royale 59000 Lille.

Adresse mail du service de réclamation : contact@mymoneyhelp.fr

Numéro de téléphone du service de réclamations : 06 11 84 92 76.

Modalités de saisine du médiateur concerné : Le médiateur de la consommation, choisi par l'association Financement Participatif France dont MyMoneyHelp est membre, est agréé par la Commission d'Evaluation et de contrôle de la médiation de la consommation (CECMC).

Modalités de gestion en cas de défaillance du porteur de projet : La Société met en garde les Utilisateurs sur les risques liés au financement participatif de projet, notamment les risques de défaillance du Porteur de Projet.